

2019/07-08/7

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Séance du 8 juillet 2019

Le lundi 8 juillet 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
2 juillet 2018

Date d'affichage
15 juillet 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Fanny MOREL.

Secrétaire de séance : Marie-Cécile SEGUIN.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE :
Tarifs

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 juillet 2018 fixant les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019,

Considérant que l'augmentation des tarifs de restauration scolaire ne sont plus encadrés depuis 2006 (décret n° 2006-753 du 29 juin 2006),

Considérant les propositions émises par la commission cantine réunie le jeudi 4 juillet 2019,

Le Conseil municipal, après exposé du Maire,

FIXE les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 comme suit :

TARIFS ACTUELS (2018-2019)		NOUVEAUX TARIFS (2019-2020)		% d'augmentation
Tarif repas enfant	3,95 €	Tarif repas enfant	4,05 €	+ 2,53 %
Tarif repas adulte	7,50 €	Tarif repas adulte	7,60 €	+ 1,33 %
Tarif « hors délai »	6,20 €	Tarif « hors délai »	6,30 €	+ 1,62 %
Tarif P.A.I.	2,00 €	Tarif P.A.I.	2,10 €	+ 5,00 %

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER